

**SAS A. CABOCHE & CIE**  
**ENTREPRISE D'INSTALLATIONS ELECTRIQUES**  
société par actions simplifiée au capital de 200.000 Euros  
5, rue J.B Bouziat  
92 140 CLAMART

SIREN : 702 017 211 R.C.S. NANTERRE  
SIRET : 702 017 211 00013



**DECISION UNANIME DES ASSOCIES**

**DU 19 JUIN 2009**

*Certifié conforme  
à l'original*

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'C. Caboché'.

L'an deux mil neuf, le dix neuf Juin à dix heures,

Les associés de la Société A. CABOCHE & CIE, Société par actions simplifiée au capital de 200 000 € divisé en 2 500 actions, se sont réunis au siège social social à Clamart (92140) : 5, rue J.B. Bouziat, en Assemblée Générale, sur convocation faite par le Président.

**Etaient présents :**

- Monsieur Christian CABOCHE, propriétaire de 2 498 actions,
- Monsieur Cyril CABOCHE, propriétaire de 2 actions.

Tous les associés étant présents, l'Assemblée peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Christian CABOCHE, Président de la Société.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination de nouveaux Commissaires aux Comptes titulaire et suppléant.
- Pouvoirs pour les formalités.

Le Président expose que :

Le Commissaire aux Comptes titulaire, Monsieur Michel SAUVIAT, a démissionné de ses fonctions le 24 Novembre 2008 en raison de sa prise de retraite.

Conformément à la loi, Monsieur Bernard LEHOUX, Commissaire aux Comptes suppléant, aurait dû assurer de plein droit, les fonctions de Commissaire aux Comptes titulaire pour la durée du mandat restant à courir de Monsieur Michel SAUVIAT.

Cependant, après diverses recherches, il apparaît que Monsieur Bernard LEHOUX est décédé depuis septembre 2008.

Compte tenu des faits exposés, il est nécessaire de procéder à la nomination de nouveaux Commissaires aux Comptes titulaire et suppléant.

Après échange de vues, les associés ont pris à l'unanimité, les décisions suivantes :

### **PREMIERE DECISION**

La collectivité des associés prend acte que

- Monsieur Michel SAUVIAT, Commissaire aux Comptes titulaire a démissionné le 24 Novembre 2008 car il a fait valoir ses droits à la retraite,
- Monsieur Bernard LEHOUX, Commissaire aux Comptes suppléant est décédé depuis Septembre 2008.

Et décide de nommer en remplacement rétroactivement depuis le 1er jour de l'exercice ouvert le 1er Avril 2008 :

- Monsieur Laurent WORINGER, demeurant 1, rue des Poitevins – 75006 PARIS, en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire,
- La Société NGP AUDIT ayant son siège social : 20, rue de Crondstadt – 75015 PARIS, en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant,

pour la durée des mandats restant à courir, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire devant statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2013.

Cette décision mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés.

### **DEUXIEME DECISION**

La collectivité des associés, confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

Cette décision mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'associé et le Président.